

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

Séance du mardi 16 mai 2023

Date de la convocation 10/05/2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i> Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE Représenté(e)s : Excusé(e)s : Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS
Date d'affichage 10/05/2023	
Membres :	
En Exercice : 15	
Présents : 15 Votants : 15	

Objet: Modification horaires d'adjoint technique territorial au 1er juillet 2023 - DE_20230516_003

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, *de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires* au fonctionnement des services.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2023 modifiant le tableau des effectifs.

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial en raison de l'augmentation de l'activité des services techniques sur l'ensemble de la commune.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

- la modification d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps non complet à raison de 32 heures par semaine en un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps complet (35 heures par semaine).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE: d'adopter la suppression et création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er juillet 2023

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre d'emplois	Durée hebdo de travail
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	28 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	32,33 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1 ancien effectif	32 heures
			1 nouveau effectif	35 heures

Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	6,39 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	8,09 heures

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 17 mai 2023
et publication ou notification
le 17 mai 2023

Roussennac, le 17 mai 2023.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS

Le Maire
Sébastien CAYSSIALS



